



## PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 11 juillet 2022

#### **Festivités du 14 juillet : le préfet de la Vienne prend deux arrêtés relatifs aux feux d'artifices et à la vente de carburant**

Afin de prévenir toute atteinte à la sécurité publique à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, le préfet de la Vienne a signé deux arrêtés :

- Le premier, interdisant sur tout le département la cession et l'utilisation d'articles de divertissement et d'articles pyrotechniques de catégorie C1 ,F1, C2,F2, C3, F3, C4 F4 . Cette mesure s'applique à compter du mercredi 13 juillet 2022 à 8 heures jusqu'au vendredi 15 juillet 2022 à 8 heures sur des communes du département.  
De plus, interdisant quelle qu'en soit la catégorie et en tout temps :
  - dans les lieux où se fait un grand rassemblement de personnes ;
  - dans les immeubles d'habitation ou en direction de ces derniers.

Sont exclus de cette interdiction, les spectacles pyrotechniques déclarés en préfecture et autorisés par les communes.

- Le second, réglementant, sur tout le département de la Vienne pour la distribution, le transport, la vente et l'achat de carburant, dans tout contenant permettant une mobilité aisée à compter du mercredi 13 juillet 2022 à 18 heures jusqu'au vendredi 15 juillet 2022 à 8 heures.

Contact presse  
Cabinet du préfet  
Bureau de la communication  
interministérielle

Mél [nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr](mailto:nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers